Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260629-DEL44_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 juin 2026

**Nombre de Membres**
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 14

Date de la convocation 23/06/2026

VOTE
Pour : 11
Contre : 3
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

**PRESENTS** : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, KERGAL Magli, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, ROBINEAU Jordan.

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**
SAMB Arame ayant donné procuration à ROBINEAU Jordan
LE CUNFF Loïc ayant donné procuration à GAUTIER Guy

**ABSENT :** CAIL Cédric

**SECRETAIRE :** Madame RAGO Laurence a été nommée secrétaire.

## 44/2026 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION FINAN BULLE POUR LA NOCTAMBULLERIE 2026

L'association Finan Bulle organise chaque année La Noctambullerie, festival culturel et musical emblématique de la commune.
Par courrier en date du 21 mars 2026, l'association sollicite le soutien de la commune et demande une subvention de 2 500 € afin de contribuer au financement de l'édition 2026 du festival, et notamment la venue du groupe Alosa, groupe espagnol de langue catalane, attendu le 5 septembre 2026.
L'association rappelle les difficultés financières rencontrées depuis plusieurs années en raison de la baisse de fréquentation et de l'augmentation des coûts d'organisation.

La commune a toujours soutenu cette initiative, tant sur le plan technique que financier.

Après débat, et compte tenu des contraintes budgétaires de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention de **884,45 €** (huit cent quatre vingt quatre euros et quarante cinq centimes) à l'association Finan Bulle pour l'organisation de la Noctambullerie 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)